

## Pourquoi choisir la conduite accompagnée

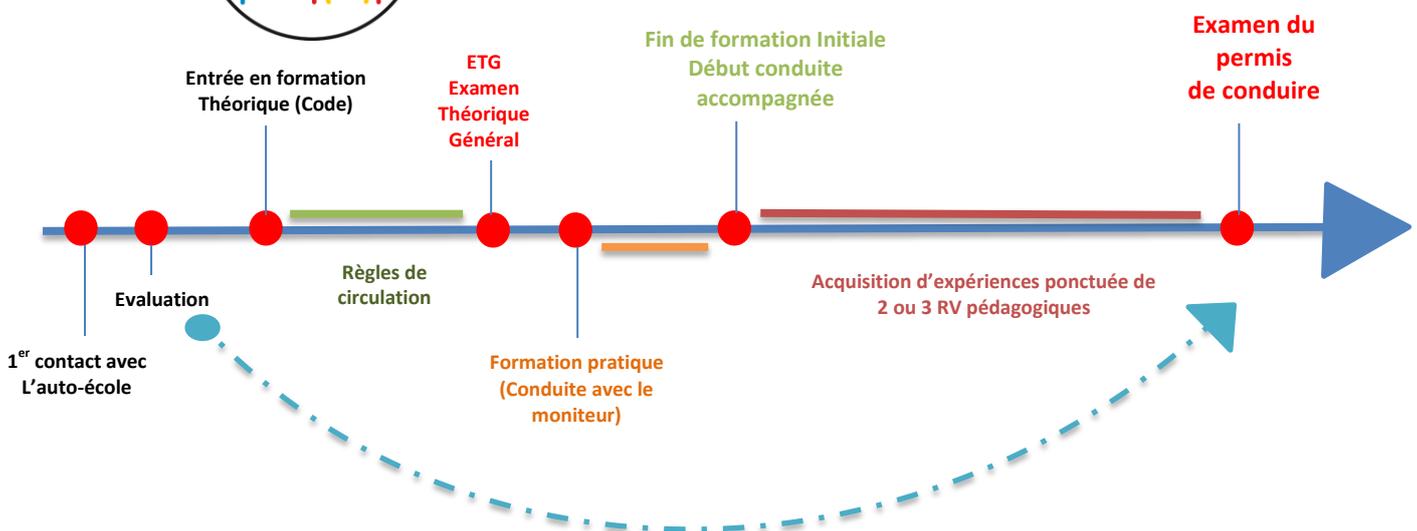
La conduite accompagnée possède de nombreux avantages. Elle permet notamment d'acquérir **plus d'expérience au volant** qu'avec une formation classique et augmente ainsi les chances des jeunes conducteurs d'obtenir leur permis du premier coup mais ce n'est pas tout ...

Elle permet surtout :

- D'acquérir une plus grande expérience à moindre coût. La principale différence de prix vient du nombre d'heure de conduite supplémentaires (en plus des 20h obligatoires) → une moyenne de 26 h de conduite en auto-école pour les AAC contre 35 minimum pour les formations traditionnelles.
- Un apprentissage étalé sur une plus longue période permettant d'aborder plus de situations variées et concrètes avec plus de confiance en soi et plus de sérénité.
- une diminution du risque routier constaté par certaines assurances (MACIF) pour les enfants des familles ayant choisis cette formule
- Une réussite facilitée à l'examen du permis de conduire (75% de réussite au 1<sup>er</sup> passage contre 57% en formation classique)
- Une période probatoire plus courte : 2 ans pour les AAC au lieu de 3 ans pour les formations traditionnelles
- Des réductions tarifaires auprès de nombreux assureurs
- Une formation accessible dès 15 ans.



### Planification de la formation :



Planification en fonction de vos disponibilités et souhaits

**Notre objectif est de vous amener jusqu'au permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissages et dans les meilleurs délais.**

### 1. L'évaluation initiale obligatoire

Avant le début de la formation vous devez obligatoirement passer une évaluation initiale de conduite.

Elle permettra de connaître votre niveau et d'estimer le nombre d'heure nécessaire à l'obtention de la F.F.I (niveau nécessaire pour partir en conduite accompagnée)

Elle vous permet d'estimer le coût financier de votre formation.

### 2. Les cours de code

Vous effectuerez des cours de code en groupe avec un moniteur qualifié, ou individuellement à l'auto-école selon vos possibilités.

Vous avez accès à la Web- Formation qui est une plateforme d'entraînement et de révision au code de la route en ligne (souscription facultative).

### 3. Les cours de conduite

Après l'obtention de votre code de la route (ETG), vous participerez à des séances de conduite avec un moniteur qualifié. 20 heures minimum sont obligatoires.

Nous vous proposons :

<b>RYTHME</b>	<b>MODULES de SECURITE</b>	<b>SUIVI</b>
L'alternance théorique et pratique des cours de conduite individuels et/ou collective pour plus d'efficacité (écoute pédagogique)	Des mises en situations concrète pour une prise de conscience de vos limites	Un accompagnement individuel et un suivi de progression personnalisé.

### 4. La phase de conduite accompagnée

Elle dure 1 an minimum avec 3000 km minimum à parcourir. Elle comporte également :

- **Un Rendez-vous préalable** avec votre ou vos accompagnateurs pour assurer une continuité de la formation
- **Deux Rendez-vous pédagogiques** obligatoires avec l'élève pour le suivi.
- **Un 3<sup>ème</sup> rendez-vous pédagogique** facultatif.

L'accompagnateur doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption et il ne doit pas avoir été condamné pour certains délits (homicides et blessures involontaires – conduite sous l'emprise de produits psychoactifs, délit de fuite...)

Il est possible pour l'élève d'avoir plusieurs accompagnateur y compris hors du cadre familiale.